

GUIDE D'UTILISATION AGIRHE DECLARATION BASES ASSIETTES ASSURANCES STATUTAIRES

La déclaration des bases assiettes se fait sur le logiciel AGIRHE du Centre de Gestion par la collectivité **avant le 28 février 2017.**

La base assiette est l'assiette sur laquelle est appliqué le taux pour obtenir un montant de cotisation pour la gestion de la prestation.

Pour ce faire, je vous invite à recenser chaque année pour l'année précédente le nombre d'agents affiliés à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) et à l'institution de retraite des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques (IRCANTEC).

EX : avant le 28/02/2017, la collectivité doit renseigner sur les chiffres de l'année 2016 écoulée.

Il convient de préciser pour chaque catégorie selon le contrat choisi **CNRACL et/ou IRCANTEC hors indemnités des élus :**

- L'effectif de l'exercice N-1*
- Le traitement brut Indiciaire de l'exercice N-1 (TBA)
- La Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)
- Les éléments optionnels souscrits correspondant aux indemnités réellement versées au cours de l'année N (indemnité de résidence ; supplément familial ; indemnité accessoires : primes, IEMP)

**N-1 = année de référence ou année à saisir pour déterminer le montant de la cotisation soit 2016 selon l'exemple ci-dessus.*

Une fois ces éléments renseignés par vos soins, l'assureur pourra déterminer une cotisation provisionnelle pour l'année N basée sur les éléments déclarés de l'année N-1. Cette cotisation sera due au cours de l'année N+1 (soit 2017 selon l'exemple) et pourra faire l'objet d'un réajustement si nécessaire lorsque la collectivité aura saisie les données pour l'année N+1

Je vous informe qu'en l'absence de saisie base assiette par vos soins sur AGIRHE, les remboursements de l'année en cours seront bloqués.

Définitions utiles :

- Agents IRCANTEC (Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'Etat et des Collectivités publiques) : il s'agit des agents salariés de la fonction publique non titulaires (cadres et non cadres) et des agents titulaires à temps non complet (- de 28h par semaine) ne relevant pas de la CNRACL.
- Agents CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) : il s'agit des agents titulaires de la fonction publique à temps complet ou dont la durée hebdomadaire de travail est au moins égale à 28h par semaine.
- Effectif de l'exercice N : nombre de personne au sein de la collectivité au cours de l'année N.
- Traitement brut indiciaire (TBA) : est déterminé par rapport à une grille indiciaire en fonction du grade, de l'échelon et de l'emploi.
- Nouvelle Bonification Indiciaire : c'est un complément indiciaire de rémunération que l'on peut assimiler au traitement au regard de l'assiette des cotisations sociales.
- Indemnité de résidence : est versée aux agents de la fonction publique, titulaires d'un grade ou occupant un emploi auquel est directement attaché un indice de la fonction publique, en fonction de son lieu d'affectation géographique et de sa zone territoriale. Cette indemnité est calculée sur la base du traitement soumis aux retenues pour pension.
- Supplément familial : est un complément versé aux agents publics en raison de leurs charges de famille.

Cas particuliers :

Un agent est rattaché à plusieurs collectivités.

Vous devez calculer le nombre d'heures effectuées par cet agent dans toutes les collectivités y compris dans le secteur privé et l'inscrire dans la catégorie correspondante (soit agent CNRACL soit agent IRCANTEC) et vous indiquerez la rémunération correspondant au nombre d'heures effectuées dans votre collectivité.

Un agent a changé de catégorie et/ou de budget en cours d'année ?

Ce formulaire est établi par catégorie d'agents et/ou budget. Par conséquent l'agent devra apparaître dans chacun des formulaires. Sa rémunération sera ainsi répartie sur chaque formulaire en fonction de sa période de présence effective sur chaque catégorie et/ou budget.

Exemple : Mme Y perçoit un traitement total annuel de 10 000 €. Cet agent est non CNRACL du 1^{er} janvier au 28 février et perçoit 1 000 € sur cette période. Cette somme doit être mentionnée dans le formulaire non CNRACL. Elle devient CNRACL à compter du 1^{er} mars et perçoit 9 000 € jusqu'au 31 décembre. Cette somme doit être mentionnée dans le formulaire CNRACL.

Pour les agents en CPA (Cessation Progressive d'Activité)

Il ne faut déclarer que 50 % du Traitement Indiciaire Brut annuel. Si l'indemnité CPA était assurée l'année précédente, n'englobez que 10 % du Traitement Brut de ces agents dans le montant total des indemnités.

1. Se rendre sur le menu « détail de la collectivité » via l'onglet « collectivité »

1) Onglet « Collectivité »
2) Menu « Détail de la collectivité »

Votre dernière connexion: le 26/10/2012 à 08:21

AGENT COLLECTIVITE INSTANCES PARITAIRES MEDECINE REMPLACEMENT PARAMETRAGES

Détail de la collectivité
Services
Fiches de poste

Champs manquants dans les arrêtés

Date	Ratios	Code	Agent	Collectivité	Arrêté
01/10/2012		AM50	BILBO Alexandre	COLLECTIVITE TEST	Maintien en surnombre
02/04/2012		AC88	CLOONEY GEORGE	COLLECTIVITE TEST	Congé pour maladie professionnelle (CNRACL)
01/04/2012		AC10	PATREUSE PATRICK	COLLECTIVITE TEST	Congé de longue maladie
01/11/2011		AR02	BILBOT Yann	COLLECTIVITE TEST	Recrutement stagiaire TC sans list d'aptitude

2. Choisir l'onglet « Assurances » sur la droite de la fenêtre, puis accéder au sous-menu « Base assiette et déclaration des agents »

Onglet
« Assurances »

AGENT COLLECTIVITE INSTANCES PARITAIRES MEDECINE REMPLACEMENT PARAMETRAGES STATISTIQUES DOCUMENTS A IMPRIMER LIENS

545999 COLLECTIVITE TEST Accès Dossier numérisé

Identité Congés Cotisations Assurances

Liste des demandes

Informations Générales - Risques employeur

Libelle de la compagnie d'assurances	Date d'adhésion	Numéro du contrat	Date début du contrat	Date fin du contrat
CNP	01/01/2015	GS	01/01/2015	31/12/2018

Enregistrer Enregistrement réussi

Garanties - Risques employeur

Base assiette et déclaration des agents - Risques employeur

Informations Générales - Assurance Maintien de Salaires

Sous-menu « Base assiette et déclaration des agents – Risques employeur »

Cliquer sur l'onglet « **Déclaration de vos bases assiette de l'année 2016** »

Identité Congés Cotisations Droits d'accès Relations CDG Assurances

Liste des demandes

Informations Générales - Risques employeur

Libelle de la compagnie d'assurances	Date d'adhésion	Numéro du contrat	Date début du contrat	Date fin du contrat
CNP	01/01/2011	18523	01/01/2015	31/12/2018

Enregistrer

Garanties - Risques employeur

Base assiette et declaration des agents - Risques employeur

Declaracion de vos bases assiettes de l'année 2016

Informations Générales - Assurance Maintien de Salaires

Informations Générales - Assurance Santé

Sélectionner le type d'agents (CNRACL ou non affilié à la CNRACL)

Cocher les deux types d'agents afin d'ouvrir complètement le formulaire et de ne pas oublier de renseigner certains champs.

Sélectionner les deux boîtes à cocher

545999 COLLECTIVITE TEST

Identité Congés Cotisations Assurances

Base assiette et déclaration des agents

Types de contrats Agents affiliés à la CNRACL Agents non affiliés à la CNRACL

Liste des problèmes détectés - Contactez le service "Carrière" de votre Centre de Gestion.

NOM MARITAL	PRENOM	NOM	Problème détecté
TEST	Hugo	TEST	Qualite statutaire invalide
TEST54	Patrick	TEST54	Qualite statutaire invalide
DUPONT	Louis	DUPONT	Qualite statutaire invalide
MEISS	Benoit	MEISS	Qualite statutaire invalide
TEST54	Jeanne	TEST54	Qualite statutaire invalide
PAUL	Pierre	PAUL	Qualite statutaire invalide
PATINSON	Robert	PATINSON	Qualite statutaire invalide
DICAPRIO	Léonardo	DICAPRIO	Qualite statutaire invalide
YTEST54	Jean	YTEST54	Qualite statutaire invalide
MARTIN	Jacques	MARTIN	grade inactif
DURAND	Albert	DUPONT	grade inactif
TEST	Test	TEST	grade inactif
CREA	Agent	CREA	grade inactif
DUPONTEL	Albert	DUPONTEL	grade inactif
TIORD	RAYMONDE	TIORD	Qualite statutaire invalide
SCHNEIDER	KEVIN	TRUONG	grade inactif
RENOIR	JEAN	RENOIR	Qualite statutaire invalide
TESTNEW	TOTO	TEST	Temps de travail invalide

Vous trouverez également une liste des anomalies relevées par le logiciel. Ces problèmes peuvent être résolus en actualisant la carrière de l'agent concerné. Le service « Carrière » se tient à votre disposition pour résoudre ces anomalies.

3. Vérifier les pyramides des âges

Le logiciel complète automatiquement les informations sur les effectifs de votre collectivité. Toutefois, il vous est possible de modifier les données pré-renseignées directement dans ce tableau.

Zone de modification si nécessaire

Nombre d'agents par tranche d'âge - Agents affiliés à la CNRACL (1406D)				
DONNEES AGIRHE			VOS DONNEES	
Hom.	Fem.		Hom.	Fem.
<input type="text" value="3"/>	<input type="text" value="0"/>	25 ans et moins	<input type="text" value="3"/>	<input type="text" value="0"/>
<input type="text" value="4"/>	<input type="text" value="2"/>	De 26 à 30 ans	<input type="text" value="4"/>	<input type="text" value="2"/>
<input type="text" value="4"/>	<input type="text" value="3"/>	De 31 à 35 ans	<input type="text" value="3"/>	<input type="text" value="3"/>
<input type="text" value="4"/>	<input type="text" value="1"/>	De 36 à 40 ans	<input type="text" value="3"/>	<input type="text" value="1"/>
<input type="text" value="3"/>	<input type="text" value="1"/>	De 41 à 45 ans	<input type="text" value="3"/>	<input type="text" value="2"/>
<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="2"/>	De 46 à 50 ans	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="2"/>
<input type="text" value="3"/>	<input type="text" value="1"/>	De 51 à 55 ans	<input type="text" value="3"/>	<input type="text" value="1"/>
<input type="text" value="7"/>	<input type="text" value="6"/>	56 ans et plus	<input type="text" value="6"/>	<input type="text" value="5"/>
<input type="text" value="29"/>	<input type="text" value="16"/>	TOTAL (identique à l'effectif noté sur le document "Base de l'assurance") :	<input type="text" value="26"/>	<input type="text" value="16"/>

Nombre d'agents par filière - Agents affiliés à la CNRACL (1406D)				
DONNEES AGIRHE			VOS DONNEES	
Hom.	Fem.		Hom.	Fem.
<input type="text" value="18"/>	<input type="text" value="8"/>	Administrative	<input type="text" value="16"/>	<input type="text" value="7"/>
<input type="text" value="5"/>	<input type="text" value="4"/>	Technique	<input type="text" value="5"/>	<input type="text" value="4"/>
<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="1"/>	Culturelle	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="1"/>
<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	Sportive	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>
<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="2"/>	Sanitaire et sociale, médico-sociale	<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="2"/>
<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	Sécurité (police, sapeurs pompiers)	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>
<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="1"/>	Animation	<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="2"/>
<input type="text" value="29"/>	<input type="text" value="16"/>	TOTAL (identique à l'effectif noté sur le document "Base de l'assurance") :	<input type="text" value="26"/>	<input type="text" value="16"/>

4. Compléter les données « Base de l'assurance »

On trouve deux parties distinctes pour les agents CNRACL et les agents non affiliés à la CNRACL. Il convient de renseigner chacun des champs du formulaire en respectant la valeur (€ ou %). Afin de faciliter votre saisie, les éléments qui ne font pas partie de votre contrat sont bloqués et l'effectif de votre collectivité est pré-rempli ; il est tout de même possible de le modifier.

Récapitulatif de vos options prises dans le contrat des risques statutaires

Une seule case est à renseigner, soit une somme en €, soit un pourcentage.

Sécurité (police, sapeurs pompiers)		0
Animation		0
TOTAL (identique à l'effectif noté sur le document "Base de l'assurance")		13 37

Calculer Totaux

Types de contrats Agents affiliés à la CNRACL Agents non affiliés à la CNRACL

Assurance du personnel - Agents affiliés à la CNRACL (1406D)

vous aviez saisi pour l'exercice 2014 :	
Effectifs de l'exercice 2015 :	51 agents (Donnees AGIRHE : 51 agent(s))
Traitement brut Indiciaire annuel de l'exercice 2015 : (TBA)	0 € 1094985 €
Nouvelle Bonification Indiciaire : (NBI)	0 € 13033 €
Elements optionnels souscrits - Indemnités réellement versées en 2015 : (1)	- Exprimées en montant : 0 € ou 0 % 0 €
Liste de vos options : (2)	- Supplément familial - Indemnité de résidence
Charges patronales :	0 % 0 %

Si vous constatez des différences dans la déclaration de vos bases assurance entre n-1 et n, veuillez justifier ces écarts dans la case suivante (ex : changement de statut en cours d'année, mouvement de personnel, maladie...) :

(1) Eléments optionnels (selon votre contrat) :
(2) Eléments optionnels garantis pour l'exercice 2016 : par défaut, les éléments optionnels 2015 sont reconduits.

Valider

A compléter si vous constatez une différence dans la déclaration de vos bases assurances entre l'année N-1 et l'année N

Cliquer sur le bouton « valider » pour enregistrer l'ensemble de la déclaration.